

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin, le conseil municipal de la commune de SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Député-maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 24
- votants : 28

Date de convocation du conseil municipal : 18 juin 2010

PRÉSENTS : M. BOISSERIE. Député-maire, Mme PLAZZI. M. DARY. M. FREMONT. M. DUBOIS. Mme LAFONT. M. SUDRAT. Mme PRADEAU, Mme L'OFFICIAL, adjoints au maire.

M. DUPUY. Mme ROY-VEYRI. Mme RABAUD. Mme CHADELAUD. Mme ARNAUD. M. MIALARET. Melle ARNAUD. M. GORYL. Mme LAPLAUD. M. LACOMBE. M. ROBERT. Mme MEYZIE. M. COUDERT. Mme COLETTE. M. LAROCHE. M. VERGNOLLE, conseillers municipaux.

ABSENTE : Melle LOULIER

ABSENTS excusés : M. BOISSARD. Mme PAGNON. M. LAGORCE. M. VERGNOLLE.

M. BOISSARD a donné procuration à M. DUBOIS.
Mme PAGNON a donné procuration à Mme ROY.
M. LAGORCE a donné procuration à M. DUPUY.
M. VERGNOLLE a donné procuration à M. GORYL.

SECRÉTAIRE : Marcelle MEYZIE.

Monsieur le Maire fait approuver le procès-verbal de la réunion du 8 avril dernier.
Monsieur DUPUY souhaite qu'un rectificatif soit apporté dans ses propos, en page 8 :
« *L'application d'une augmentation de 7 % rapporterait à la collectivité la somme dérisoire de 100 000 €* ».

ABATTOIR

Après approbation par le conseil d'exploitation de l'abattoir réuni le 14 juin 2010, le conseil municipal se prononce sur les dossiers suivants :

I – MODIFICATION DES TARIFS D'ABATTAGE :

Rapporteur : Alain ROBERT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la modification des tarifs d'abattage des veaux de la manière suivante :

➤ à partir de 20 tonnes : 0,26 €/kg

Il est précisé qu'à ce jour, aucun usager n'était concerné par ces tranches tarifaires.

II – CHANGEMENT DE CONCIERGE :

Rapporteur : Annie ARNAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande de Monsieur Sébastien GUICHE d'occuper l'appartement du rez-de-chaussée de la conciergerie, en remplacement de Messieurs DESVALOIS et CHABAUD.

III – TRANSFERT DE CRÉDITS :

Rapporteur : Francis SUDRAT

Le conseil municipal autorise le transfert de crédits suivant :

Libellés	Dépenses d'investissement		Libellés	Dépenses d'investissement	
	Chapitre	Montant		Article	Montant
Dépenses imprévues	020	- 18 000 €	Immobilisations incorporelles Logiciels	205	1 000 €
			Immobilisations Travaux en cours	2318	17 000 €

IV – CANDIDATURE D'UN USAGER DE L'ABATTOIR POUR ÊTRE MEMBRE DU CONSEIL D'EXPLOITATION :

Rapporteur : Alain ROBERT

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'intégration de Monsieur Ludovic LACOMBE, éleveur et usager de l'abattoir, en tant que membre du conseil d'exploitation.

AFFAIRES FINANCIÈRES

1. DÉCISIONS MODIFICATIVES :

- Transfert de crédits

Rapporteur : Maryse PRADEAU

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

DEPENSES				DEPENSES			
LIBELLES	Augmentation			LIBELLES	Diminution		
	Art.	Chap.	Montt		Art.	Chap.	Montt
-				-			
Charges exceptionnelles - titres annulés sur exercices antérieurs	673	67	4 000,00 €	Virement à la section d'investissement	-	023	4 000,00 €
Total Général			4 000,00 €	Total Général			4 000,00 €

Section d'investissement

RECETTES				DEPENSES			
LIBELLES	Diminution			LIBELLES	Diminution		
	Art.	Chap.	Montt		Art.	Chap.	Montt
-				-			
Virement de la section de fonctionnement	-	021	4 000,00 €	Immobilisation en cours - Installation, matériel et outillage techniques	2315	23	4 000,00 €
Total Général			4 000,00 €	Total Général			4 000,00 €

- Ouverture de crédits

Rapporteur : Marcelle LAPLAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative suivante :

Section d'investissement

DEPENSES				RECETTES			
LIBELLES	Augmentation			LIBELLES	Augmentation		
	Art.	Chap.	Montt		Art.	Chap.	Montt
-				-			
Immobilisations corporelles - terrains bâtis	2115	041	20 000,00 €	Dotations, fonds divers et réserves - dons et legs en capital	10251	041	20 000,00 €
Total Général			20 000,00 €	Total Général			20 000,00 €

2. DEMANDES DE SUBVENTIONS :

- **Grosses réparations de voirie communale**

Rapporteur : André DUBOIS

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil général de la Haute-Vienne pour la réalisation du programme de réfection de la voirie communale. Les voies communales concernées par les travaux seront :

- **n° 103-1 de la RD 901 à Puy Jollet ;**
- **n° 103-2 de Puy Jollet au Grand Mesurat ;**
- **n° 103-3 du Grand Mesurat au Moulin brûlé ;**
- **n° 103-4 du Moulin brûlé au Petit Theil ;**
- **n° 7 de la RD 704 de Gabillou à Laurièras.**

Le coût total des différentes opérations s'élèverait à 238 708,12 € H.T..

- **Rues des arts / Boutiques éphémères 2**

Rapporteur : Michèle ROY-VEYRI

Pour la deuxième année consécutive, la commune organise la manifestation « Rues des arts » du 1^{er} juillet au 31 août. Plus de 40 artisans d'art et trois associations (*Esquisse, Tout en Art et Carnet de voyage*) interviendront dans 10 boutiques ouvertes tous les jours de 10h00 à 19h00.

Les locaux concernés sont situés :

- 10, 11, 12 et 13 rue du Marché ;
- 3, 6 et 29 bis place du Marché ;
- 2 et 5 rue des Plaisances.

La ville entend éditer 8 000 dépliant. Certains artisans souhaitent en éditer 4 000 à leur charge.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

☞ **fixe à :**

- **50 € par mois la participation de chaque artisan, laquelle correspond aux droits d'inscription ;**
 - **55 € par mois celle des artisans qui souhaitent disposer de davantage de dépliant.**
- ☞ **arrête la liste des artisans participant à l'opération.**

- **Colloque « 4^{ème} journée de l'Arbre »**

Rapporteur : André MIALARET

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil général pour la réalisation d'un colloque sur le thème de « l'arbre, le paysage et la biodiversité » qui aura lieu les 13 et 14 août prochains en collaboration avec le Centre des Livres d'Artistes.

- **Emplois saisonniers ou contractuels pour la période estivale / aide financière au titre du programme LEADER**

Rapporteur : Sylvie RABAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une aide financière au titre du programme Leader pour les deux opérations estivales suivantes qui font appel à des emplois saisonniers ou contractuels :

- ☞ Marchés fermiers
- ☞ Opération « O' d'ici »

- **Projet d'installation de caméras de vidéo-protection**

Rapporteur : Patrick DARY

Le conseil municipal, par 17 voix « Pour » et 1 voix « Contre » sollicite toutes les aides financières possibles (*fonds ministériels, amendes de police*) pour le projet d'installation de caméras de vidéo-protection dont le coût est estimé à 52 774 € H.T.

- **Acquisition de totems d'information**

Rapporteur : Suzy LHIDO

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ☞ **autorise l'acquisition de 2 totems d'information pour un montant de 2 136,00 € H.T..**
- ☞ **sollicite l'aide financière la plus élevée possible au titre de la démarche collective territoriale.**

- **Réhabilitation de la rue des Barris et de la rue Pardoux Bordas / Avenant au contrat de pôle structurant**

Rapporteur : Cécile ARNAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'un avenant avec le Conseil régional pour intégrer dans le contrat de pôle structurant le programme de réhabilitation de la rue des Barris et de la rue Pardoux Bordas.

➤ INSCRIPTION DE PROJETS
DANS LA PROCHAINE CONVENTION TERRITORIALE 2011-2013 :

- Aménagement intérieur de l'immeuble porche

Rapporteur : Catherine CHADELAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite :

- ☞ toutes les aides financières possibles pour la réalisation de l'aménagement intérieur de l'immeuble porche ;
- ☞ l'inscription de ce projet dans la prochaine convention territoriale 2011-2013, en partenariat avec le Conseil général de la Haute-Vienne.

- Unité de méthanisation

Rapporteur : André DUBOIS

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite :

- ☞ toutes les aides financières possibles pour la réalisation de l'unité de méthanisation ;
- ☞ l'inscription de ce projet dans la prochaine convention territoriale 2011-2013.

- Réseau chaleur

Rapporteur : Jean-Claude DUPUY

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite :

- ☞ toutes les aides financières possibles pour la réalisation d'un réseau chaleur ;
- ☞ l'inscription de ce projet dans la prochaine convention territoriale 2011-2013.

- Salle des Congrès

Rapporteur : Mr le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite :

- ☞ l'inscription de ce dossier dans la prochaine convention territoriale 2011-2013 ;
- ☞ toutes les aides financières possibles pour la réalisation de cette opération dont le coût est estimé à 2 756 000 € H.T..

- Eutrophisation des eaux de baignade

Rapporteur : Jean-Pierre LAROCHE

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite :

- ☞ toutes les aides financières possibles pour la réalisation de cette opération ;
- ☞ l'inscription de ce projet dans la prochaine convention territoriale 2011-2013.

3. RÉHABILITATION DU CHÂTEAU DE LA BRÉGÈRE : Inscription au Contrat de pôle structurant / Convention avec la Fondation du patrimoine

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ☞ sollicite l'inscription de l'opération de réhabilitation du château de la Brégère au Contrat de Pôle Structurant ainsi qu'à la prochaine convention territoriale 2011-2013 pour le volet « valorisation et restauration du patrimoine bâti » ;
- ☞ autorise la signature d'une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine afin d'obtenir une aide financière de 20 % du montant de la dépense à engager pour les travaux de restauration de la toiture, soit 21 141 €.

4. TARIFS MUNICIPAUX :

Rapporteur : Laurent GORYL

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs municipaux suivant :

SERVICES	Tarifs 2010
Expositions salle Attane à compter du 1 ^{er} juillet 2010 <ul style="list-style-type: none">• Entrée	Gratuit
Centre culturel (Théâtre) à compter du 1 ^{er} août 2010 <ul style="list-style-type: none">• Billets :<ul style="list-style-type: none">- Plein tarif 15.00 €- Tarif réduit 10.00 € - Tarif jeune public <u>Moins de 12 ans : 4.50 €</u>• Séances scolaires :<ul style="list-style-type: none">- maternelles et élémentaires de la ville de Saint-Yrieix : 3.50 €- maternelles et élémentaires hors commune, collèges et lycées : 4.50 € • Abonnements :<ul style="list-style-type: none">- Plein tarif 35.00 €- Tarif réduit 19.00 € • Carte découverte (pour 3 spectacles, quels qu'ils soient) 23.00 €	
Restaurant scolaire à compter du 1 ^{er} août 2010 <ul style="list-style-type: none">• Repas enfant 1.60 €• Repas adulte 6.00 €	

Garderie – à compter du 1^{er} août 2010	
☞ Forfait matin	1.20 €
à partir du 2 ^{ème} enfant	1.00 €
☞ Forfait soir	1.20 €
à partir du 2 ^{ème} enfant	1.00 €

Transports scolaires – par trimestre	
☞ École maternelle	
- Élève commune de Saint-Yrieix	Gratuit
- Élève hors zone de proximité	30.00 €
☞ École élémentaire – élève demi-pensionnaire (1 aller-retour / jour)	
- Élève commune de Saint-Yrieix	
• 1 seul élève par famille	17.00 €
• à partir du 2 ^{ème} enfant transporté	10.00 €
- Élève hors zone de proximité	42.00 €
☞ Collège-Lycée : élève demi-pensionnaire (1 aller-retour / jour)	
- Élève commune de Saint-Yrieix	25.00 €
• 1 seul élève par famille	14.00 €
• À partir du 2 ^{ème} enfant transporté	58.00 €
- Élève hors zone de rattachement	
	18.00 €
☞ Élèves internes	30.00 €
- en zone de proximité	
- hors zone de proximité	

Accueil de loisirs - par jour et par enfant	
A compter du 1^{er} juillet 2010	
Accueil de loisirs de Quinsac	8.50 €
Accueil de loisirs Jules Ferry	7.50 €
- Allocataires CAF	3.00 €
- Non allocataires CAF	

WC public :	
Rue de la poterne	0.30 €
Immeuble porche	0.30 €

Cimetières	Tarifs 2010
Tarification de vente des concessions à Papesoleil et La Seynie	
• Concession cinquantenaire 1,10 x 2,50 = 2,75 (jusqu'à 4 places)	400,00 €
2,20 x 2,50 = 5,50 (jusqu'à 8 places)	650,00 €
3,30 x 2,50 = 8,25 (jusqu'à 12 places)	730,00 €
• Concession perpétuelle 1,10 x 2,50 = 2,75 (jusqu'à 4 places)	663,00 €
2,20 x 2,50 = 5,50 (jusqu'à 8 places)	1 051,00 €
3,30 x 2,50 = 8,25 (jusqu'à 12 places)	1 208,00 €
Location du caveau communal – par jour :	
• la première année	0,25 €
• après un an	2,50 €
Location dans le columbarium – pour 20 ans	250 €
Location de cavurnes – pour 20 ans	400 €

☛ Tarifs 2011 du camping et des chalets

Le conseil municipal fixe les tarifs du camping et ceux relatifs à la location des chalets pour la saison 2011 comme suit :

CAMPING	Tarifs 2011
Plan d'eau	
• Pédalos la demi-heure	3,70 €
• Mini-golf : caution	10,00 €
• Dégradation de matériel	55,00 €
Camping	
• Campeur par jour (moins de 10 jours)	3,80 €
• Enfants de moins de 10 ans – par jour	2,30 €
• Emplacement véhicule – par jour	5,00 €
• Stationnement camping car – par jour	
du 15 avril au 30 juin	10,00 €
du 1^{er} juillet au 15 août	13,00 €
du 16 août au 15 septembre	10,00 €
• Camping mort – par jour	5,00 €
• Habitant de Bad-Windsheim et de La Wantzenau – 15 jours maximum	Gratuit
• Personnel saisonnier employé à la commune et à la Com. de com.	Gratuit

• Utilisation du lave-linge – le jeton	3,90 €
• Utilisation du sèche-linge	3,20 €
• Tarif longue durée (10 jours consécutifs minimum) – par jour	3,40 €
• Tarif groupe (dont colonies, centres aérés...) – par jour et par personne (groupe à compter de 10 personnes)	2,00 €

Location des chalets aux particuliers

CHALET 6 personnes		
	Saison 2011	
	La semaine	Nuit suppl.
Basse saison : du 1/09 au 30/06	250 €	35,71 €
Haute saison : du 1/07 au 31/08	400 €	57,14 €
2 nuitées minimum (selon disponibilité)	125 €	
Haute saison : du 1/07 au 31/08		55 €
Basse saison : du 1/09 au 30/06		25 €
Location draps	6 € par lit	
Coût des charges « Electricité » du 15/10 au 15/04	2,50 € par jour soit 17,50 € pour 7 jours	

CHALET 8 personnes		
	Saison 2011	
	La semaine	Nuit suppl.
Basse saison : du 1/09 au 30/06	300 €	42,85 €
Haute saison : du 1/07 au 31/08	450 €	64,29 €
2 nuitées minimum (selon disponibilité)	175 €	
Haute saison : du 1/07 au 31/08		55 €
Basse saison : du 1/09 au 30/06		25 €
Location draps	6 € par lit	
Coût des charges « Electricité » du 15/10 au 15/04	2,50 € par jour soit 17,50 € pour 7 jours	

Nota bene : taxe de séjour de 0,20 € par jour et par personne. Les enfants de moins de 13 ans sont exonérés.

Location des chalets aux entreprises

du 1/01 au 31/12

	Chalets 6 personnes		Chalets 8 personnes	
	Tarifs	Nuit suppl.	Tarifs	Nuit suppl.
2 nuits	60,00 €	30,00 €	70,00 €	35,00 €
7 nuits	200,00 €	28,57 €	230,00 €	32,85 €
14 nuits	300,00 €	21,43 €	330,00 €	23,57 €

5. EXTENSION DU CIMETIÈRE DE PAPESOLEIL :

Rapporteur : Michel LACOMBE

Le conseil municipal autorise :

- ☞ la cession de nouvelles concessions suite aux travaux d'extension du cimetière Papesoleil ;
- ☞ la prise en charge du coût de déplacement d'un caveau (*Famille Yves COUSTY/Andrée FORGERON*) qui ne permet pas en l'état actuel d'accéder en voiture de la nouvelle section à la section V.

6. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU VÉLO CLUB ARÉDIEN :

Rapporteur : Jean-Philippe FREMONT

Le conseil municipal autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 200 € à l'association Vélo Club Arédien pour l'organisation d'une course cycliste, le 14 juillet 2010.

7. PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE SÉJOURS DE VACANCES ORGANISÉES PAR LA FOL ET LE SECOURS POPULAIRE :

Rapporteur : Marcelle MEYZIE

Le conseil municipal autorise la prise en charge d'une partie des frais de séjours des enfants domiciliés dans la commune et fréquentant une colonie de vacances organisée par des structures reconnues d'utilité publique, en versant pour l'année 2010 une participation de 3,20 € par jour et par enfant.

8. CONTRAT EDUCATIF LOCAL :

- Encaissement et reversement des sommes allouées par la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports de la Haute-Vienne

Rapporteur : Arlette LAFONT

Le conseil municipal autorise dans le cadre du contrat éducatif local :

- ☞ l'encaissement des sommes qui seront versées par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de la Haute-Vienne à la commune ;
- ☞ leur reversement entre les différentes associations et aux écoles élémentaires communales participant au C.E.L.

9. CESSION DE MATÉRIELS :

Rapporteur : Jean-Pierre LAROCHE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la cession du matériel suivant :

- ☞ deux souffleurs de feuilles réformés à Messieurs Gérard GUILLAUMEAUX et Philippe BOURDEAUX pour un montant unitaire de 25 € T.T.C. ;
- ☞ une tondeuse HONDA à Monsieur Bruno SENAMAUD-BEAUFORT pour la somme de 100 € T.T.C.

10. FIXATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS ACCORDÉES POUR CERTAINS BIENS RENOUVELABLES :

Rapporteur : Monique PLAZZI

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ☞ fixe la durée d'amortissement du Plan Local d'Urbanisme à 10 ans ;
- ☞ calque la durée d'amortissement des subventions transférables sur celles des immobilisations qu'elles financent.

11. SURTAXE ASSAINISSEMENT :

Rapporteur : Patrick DARY

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe :

- ☞ la surtaxe assainissement à 0,80 € H.T. le m³ ;
- ☞ l'abonnement à 43 €.

PERSONNEL

1. TRANSFORMATIONS DE POSTES

Rapporteur : Monique PLAZZI

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la transformation des postes suivants :

- un poste d'adjoint technique principal 2^oclasse à temps complet en poste d'adjoint technique principal 1^oclasse à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2010 ;
- un poste de gardien à temps complet en poste de brigadier à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2010 ;
- un poste d'adjoint d'animation principal 2^oclasse à temps complet en poste d'adjoint d'animation principal 1^oclasse à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2010 ;
- un poste d'adjoint d'animation principal 2^oclasse à temps complet en poste d'adjoint d'animation principal 1^oclasse à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2010 ;
- un poste de rédacteur à temps complet en poste de rédacteur principal à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2010 ;
- un poste d'agent de maîtrise à temps complet en poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

2. RENOUVELLEMENT D'UN POSTE DE GARDIEN DE SALLE DES FÊTES

Rapporteur : André MIALARET

Le conseil municipal, à l'unanimité :

☞ **autorise le renouvellement pour trois ans à compter du 1^{er} juillet 2010 de l'emploi de gardien de salle des fêtes en cas d'absence de candidature d'un gardien d'immeuble ;**

☞ **autorise Monsieur le Maire à faire application, pour pourvoir cet emploi, des dispositions de l'article 3, alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ;**

☞ **fixe la rémunération de l'agent sur la base de l'indice brut 297 – indice majoré 292 ;**

☞ **définit l'emploi ainsi :**

- **le temps de travail du gardien de la salle des fêtes sera de 35 heures hebdomadaires.**
- **il sera chargé du gardiennage et de l'entretien de l'immeuble dans son intégralité pendant toute la durée de son contrat, excepté lors des congés légaux.**

☞ **donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour ce dossier.**

3. RÉGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur : Suzy LHIDO

- Nouveau régime de la prime de service et de rendement

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ **autorise que les modifications des taux annuels de base rendus applicables aux fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer soient automatiquement applicables aux agents concernés ;**

☞ **précise que le taux annuel de base applicable à un agent pourra être double pour chaque grade dans la limite du crédit défini.**

ASSAINISSEMENT

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2009

Rapporteur : André DUBOIS

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement au titre de l'année 2009.

URBANISME

1. CONSULTATION SUR L'ELABORATION D'UN SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX :

Rapporteur : Francis SUDRAT

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, la commune étant concernée par le périmètre du bassin Isle- Dronne.

2. PLAN LOCAL D'URBANISME :

- **Approbation de la modification simplifiée**

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

Conformément à l'article L 123-13 – 7° alinéa du Code de l'urbanisme,
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour le secteur de « Tout Vent » et la zone de « L'Etanchou ».

- **Modification de la rédaction de l'article 6 des zonages UC et Nh**

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, engage une procédure de modification de l'article 6 des zonages UC et Nh du plan local d'urbanisme afin de rendre l'article 6 plus lisible et d'en améliorer l'application pour l'étude des dossiers d'urbanisme.

3. LOTISSEMENT DU BOCAGE 2 :

- **Cession d'une parcelle**

Rapporteur : Annie ARNAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ **autorise la cession d'une parcelle cadastrée section XI n° 245 au lieu-dit « Le Bocage 2 », pour une surface de 852 m² au prix de 16 700 € ;**
☞ **désigne Maître Loëtitia CHAUVIN, notaire à Saint-Yrieix, pour la rédaction de l'acte de vente, les frais en découlant étant à la charge des acquéreurs ;**
☞ **donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire pour ce dossier.**

- **Fixation des prix pour les lots restants**

Rapporteur : Sylvie COLETTE

Délibération rapportée.

4. CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DU TRACÉ DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT DU BOCAGE :

Rapporteur : Lionel COUDERT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section XI numéros 211, 273, 274, 276 et 278 concernées par le tracé de la voie de contournement du lotissement du Bocage 2.

5. APPROBATION DU DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE VOIE COMMUNALE AU LIEU-DIT « BOURDELAS » :

Rapporteur : Marcelle MEYZIE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conclusions de l'enquête publique préalable au déclassement en vue de son aliénation, d'une partie de voie du domaine public communal situé au lieu-dit « Bourdelas ».

6. INSTALLATIONS CLASSÉES – AVIS SUR L'EXPLOITATION DES CARRIÈRES MEN ARVOR :

Rapporteur : Cécile ARNAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande présentée par la SAS Carrières Men Arvor relative au renouvellement de l'autorisation d'exploiter sa carrière au lieu-dit « Montaigut »

CONVENTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

1. CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES DE GLANDON ET COUSSAC-BONNEVAL DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS ESTIVALES « FORMULE SPORTS 2010 » :

Rapporteur : Jean-Philippe FREMONT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature de conventions avec les communes de Glandon et Coussac-Bonneval pour la participation des enfants des accueils de loisirs de ces deux collectivités aux animations estivales « Formule Sports 2010 » au plan d'eau d'Arfeuille.

2. RECENSEMENT 2011 DE LA POPULATION : Désignation d'un coordonnateur et de l'agent chargé de l'assister / Convention de mise en œuvre de la collecte de l'enquête Famille et Logements 2011 associée au recensement

Rapporteur : Laurent GORYL

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à la nomination d'un coordonnateur communal chargé de l'enquête de recensement de la population pour l'année 2011 et de l'agent municipal chargé de l'assister dans ses fonctions ;**
- ☞ donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour ce dossier ;**
- ☞ autorise la signature d'une convention avec la Direction régionale de l'INSEE pour la mise en œuvre de la collecte de l'enquête Famille et Logements 2011 associée au recensement. Pour la préparation et la réalisation de cette collecte, la commune percevra une dotation forfaitaire qui prendra en compte les charges exceptionnelles liées aux enquêtes de recensement.**

3. DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL :

- Magasin Défi Mode**

Rapporteur : Marcelle LAPLAUD

En application de l'article R 3132-16 du Code du travail,

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande présentée par le responsable du magasin Défi Mode pour faire travailler du personnel salarié dans son magasin situé à Arfeuille le 4 juillet 2010.

4. DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

Rapporteur : Mr le Maire

QUESTIONS DIVERSES

❶ Intervention d'André Dubois :

- Centre culturel : pose de cuivre en façade.
- Avenir d'ErDF

❷ Intervention d'Alain Robert :

- Etat de la cour d'école Jules Ferry.

❸ Intervention de Lionel Coudert :

- Marquage au sol rue de l'Aiguillette et à hauteur de l'immeuble porche